



Saisine par **Voie Electronique** **(SVE)** **Urbanisme**

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalable et certificats d'urbanisme en ligne afin de répondre à l'obligation de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Notre commune ayant conventionné avec la **Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP)**, nous mettons à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Il vous suffit de cliquer sur le lien et de suivre les étapes :

<https://sve-catlp.sirap.fr>

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Il vous est toujours possible de faire vos demandes par papiers, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Le Maire,



J-C PÉDEBOY